

# PV/COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 23 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-trois avril, à 19h25, le Conseil Municipal de la commune de Chalus, convoqué le 15 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LIGNIERE Frédéric, maire.

**Présents :** M. BEAUNE Patrice, Mme BESSON Estelle, Mme BOUGUENNEC Annie, Mme ISRAEL Françoise, M. LIGNIERE Frédéric, M. MARQUES DE SOUSA FREITAS Sabino, M. OLLE Alain, M. TARDIVEL Ghislain, M. THIALLIER Gérard, M. VACHER Jean-Pierre et M. VERNEYRE Richard.

**Absents/ Excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme. BESSON Estelle

### ORDRE DU JOUR

- **Compte administratif 2020**
- **Budget primitif 2021**
- **Questions diverses**

#### Approbation du compte - rendu de la réunion du 5 février 2021

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 février n'amenant pas de remarques particulières,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte rendu précédent**

#### 1. **Compte administratif 2020**

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 (état réel des recettes et des dépenses constatés de la commune) et la sortie de la salle de Mr le Maire, **le conseil municipal vote à l'unanimité :**

- Section de fonctionnement : 106 376.60 € en recettes et 109 615.61 € en dépenses soit un déficit de 3 239.01 € pour un résultat de clôture de **30 464.53 €**.
- Section d'investissements : 10 792.63 € en recettes et 45 136.74 € en dépenses soit un déficit de 34 344.11 € pour un résultat de clôture de **36 668.17 €**.

#### 2. **Affectation du résultat**

Après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice,

Constatant :

- l'excédent d'investissement pour la somme de 36 668,17 €
- l'excédent de fonctionnement pour la somme de 30 464,53 €

Le Conseil Municipal décide :

- L'affectation de **36 668,17 €** au compte 001 en recettes d'investissement
- L'affectation de **30 464,53 €** au compte 002 en recettes de fonctionnement

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2020.**

### 3. **Approbation Compte de gestion 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur FLATRES Bruno, receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part

### 4. **Taux d'impositions année 2021**

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes percevront à partir de cette année la part départementale (20.48%) de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour 2021 de ne pas augmenter les taxes et de reconduire les taux en vigueur :**

- Taxe Foncière (Bâti) : 32.52 % (12.04% taux communal 2020 + 20.48% taux départemental 2020)
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 57.32 %

Les taux moyens communaux au niveau départemental sont pour la TFB 42.83 % et pour la TFNB 82.07 %

### 5. **Budget primitif 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le budget est un acte de prévisions des recettes et des dépenses de la commune sur une année. Il se doit d'être le plus sincère possible. C'est aussi un acte d'autorisations car c'est l'acte juridique par lequel le maire est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Le budget primitif de la commune pour l'année 2021 s'équilibre en recettes / dépenses comme suit :

- section fonctionnement : 133 620.53 €
- section investissements : 67 189.17 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2021.**

Le budget 2021 peut être consulté sur demande au secrétariat de la mairie durant les heures d'ouvertures.

## 6. Tarifs gîtes

Location gîte 2<sup>e</sup> étage :

Une demande a été effectuée afin de reloger une personne ayant subi des dégâts sur son logement pour une durée de 3 mois minimum. Ce gîte n'était pas proposé à la location estivale cette année car il était nécessaire d'y effectuer des travaux de rafraîchissement. En l'état et après concertation des membres du conseil il est décidé d'un tarif de 300 € par mois.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le tarif mensuel pour ce gîte durant cette période.**

## 7. Jardin de l'ancienne école

Un projet de plan d'aménagement est présenté (terrassment du terrain et mise en place de concassé sableux, déménagement du composteur, création de terrains de boules, mise en place d'une table de ping-pong, de 2 ou 3 bancs et de 2 tables de pique-nique).

**Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord concernant ce projet**

## 8. Questions / Informations diverses

- Ruine du chaumier : l'architecte des bâtiments de France est venu vérifier l'exécution des travaux.
- Arrêté de non opposition pour la pose des gardes corps chemin de sainte Madeleine (amendes de Police). Une nouvelle demande est en cours pour l'année 2021.
- Travaux toiture mairie : fuite dans un appartement due à un joint abîmé sur le toit et à des tuiles défectueuses. La réparation est programmée.
- Il est envisagé un nettoyage de la source de la fontaine pour en améliorer le débit et éviter l'envasement.
- Éclairage public : le SIEG a fait une visite de la commune et a détecté 12 lampadaires vétustes.
- Projet de méthaniseur : document fourni lors de la visioconférence (diaporama + questions réponses) donné aux membres du conseil municipal. Dès que les conditions sanitaires seront réunies, les porteurs du projet viendront le présenter aux habitants.
- Devis présentés pour le changement des menuiseries des gîtes. Projet à l'étude.

Séance levée à 23 h 00

